

## Déclaration des élus CGT et CFDT au Comité Technique Paritaire du 30 juin 2008

S'agissant du premier CTP de cette nouvelle mandature, nous aurions voulu, nous, représentants élus du personnel, que nos relations démarrent sur un bon pied et que nous puissions envisager, ensemble, des rapports de travail plus détendus, plus apaisés que ceux que nous avons connus lors du précédent mandat. Nous souhaitons des échanges plus respectueux du rôle, de la place et de l'identité de chacun dans un processus de concertation qui soit réel, constructif, ouvert et productif pour les agents, leurs revendications, les besoins sociaux qui s'expriment, la défense des services publics et de l'emploi.

Les deux rencontres intéressantes et de notre point de vue positives que nous avons eues avec Mme Duboué ainsi qu'une lettre de M. le maire du 13 juin qui nous écrivait avoir à « coeur de favoriser le dialogue social » nous ont paru de nature à mettre les relations sociales sur le bon rail et nous nous en félicitons.

Hélas, la convocation au CTP qui a déformé les points que nous avions demandé d'inscrire à l'ordre du jour a quelque peu altéré notre confiance et le climat tendu de la CAPC de vendredi dernier a encore renforcé ce sentiment et tout cela nous inquiète vivement.

De quoi s'agit-il ? A l'occasion de ce premier CTP, nous avons décidé en nous appuyant sur un article du statut de demander à notre initiative l'inscription de points à l'ordre du jour, ce qui est de droit à partir du moment où la moitié au moins des représentants du personnel le demande. Nous l'avons fait en lieu et place des traditionnelles questions écrites appelant des réponses écrites sans débat préalable. En choisissant cette procédure, nous voulions signifier que nous avions, nous aussi, à coeur de nous inscrire dans un processus de dialogue social, c'est à dire de négociation collective. Et négocier, c'est discuter, confronter les points de vue, avant bien sûr toute prise de décision.

Or, en examinant le contenu de l'ordre du jour, nous avons constaté que les points que nous avions demandé d'inscrire à l'ordre du jour étaient tous assortis de commentaires, d'observations émanant de l'autorité territoriale qui conduisaient à une décision déjà arrêtée par cette même autorité.

C'est stupéfiant de réduire le dialogue social de la sorte et de fermer la discussion avant même qu'elle s'ouvre. Cette pratique est contraire aux règles, aux usages et aux principes de base de la démocratie. Pour les points de l'ordre du jour qui sont de notre initiative, vous n'avez pas à modifier les termes de notre demande que vous devez reproduire dans son intégralité sans rien ajouter, retrancher ou modifier. Cette curieuse manière d'agir est totalement anormale, d'autant que vous ne nous demandez pas d'aller griffonner quelques observations sur les points que vous avez inscrits.

Ce que nous constatons, c'est que chacun des points inscrit fait déjà l'objet d'une réponse voire d'une décision. En somme tout est arrêté, emballé, ficelé et notre seule prérogative reviendrait à ne donner qu'un avis sur une position bien tranchée, définitive, pas modifiable. C'est une étrange conception du dialogue social et de la négociation.

Ce que vous attendez des représentants du personnel, c'est qu'ils s'impliquent dans un syndicalisme d'accompagnement et qu'ils participent à la mise en place des mesures que vous décidez en petit comité. D'ailleurs, lorsqu'on regarde les réponses que vous apportez, on comprend que vous ne souhaitiez pas favoriser un débat. Ce sont des suppressions de postes

avec le non remplacement des agents qui partent, l'introduction de logiciels d'optimisation du travail, des réponses essentiellement négatives aux demandes des syndicats ou le renvoi aux calendes grecques. On sait par expérience ce qu'il en est des fameuses commissions et groupes de travail qui n'ont jamais débouché sur du concret. Et quand, de votre point de vue, il y a ambiguïté sur la lecture et l'interprétation d'un texte, vous changez la règle du jeu dans le sens le plus défavorable aux agents. Nous ne voulons pas nous inscrire dans le « travailler plus pour gagner plus », dans la culture de la performance et des gains de productivité, dans la mise en concurrence et la division des agents par des systèmes de primes inégalitaires visant au bout du compte à casser les garanties et droits collectifs en favorisant l'individualisme.

Notre rôle ne peut se limiter à approuver ou désapprouver ce que vous avez décidé en dehors de toute concertation et négociation. Les CTP ne doivent pas être des chambres d'enregistrement de décisions déjà prises.

Ainsi, c'est simple et clair, nous vous demandons de rectifier immédiatement tous les points dont nous avons demandé l'inscription. Si vous refusez, nous vous laisserons palabrer entre vous car nous ne cautionnerons pas une procédure entachée d'irrégularités.